

**VILLE  
DE  
MOULINS-LÈS-METZ**

**SEANCE DU VINGT-DEUX MARS DEUX MILLE VINGT-SIX à 11 H 00**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Jean BAUCHEZ, Maire.

Département  
de la Moselle

Arrondissement  
de METZ

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus : 29

Nombre des Membres  
en fonction : 29

Nombre des Membres  
qui ont assisté à  
la séance : 28

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 29

Convoqués le :  
18/03/2026

**Etaient présents** : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Madame Dominique LANCERON, Monsieur Michel SCHALLER, Madame Valérie BOHR, Monsieur Michel LUTZ, Madame Nadège DRISSI, Monsieur Yann MAUCOURT, Madame Michelle WIBRATTE, Monsieur Jean-Claude BICEGO, Madame Brigitte STREIFF, Monsieur Jean-Pierre TRICHIES, Madame Delphine MAUCHANT, Monsieur Mehdi BOUHOUHOU, Madame Armelle CHAMPLON, Madame Jessi BAVARIN, Monsieur Maxime RODHAIN, Madame Nathalie FOURNERET, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Sandrine REBECHÉ, Madame Christelle THEVENIN, Monsieur YVAN LEBERT, Monsieur Thierry HOUPIE, Conseillers Municipaux.

**Etaient absents** :

**Etaient excusés** :

**Absents ayant donné pouvoir** :

Monsieur Joël SCHLIMME ayant donné pouvoir à Monsieur Jean BAUCHEZ

**Secrétaire de séance** : Monsieur Nicolas POIRIER

=====

**POINT 2026-19- Détermination du nombre d'adjoints au Maire**

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L2122-2.

**Considérant** que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints au Maire appelés à siéger ;

**Considérant** que ce nombre ne peut excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

**Considérant** que le nombre maximum d'adjoints au Maire pour la Commune de MOULINS-LES-METZ est de huit (8) adjoints ;

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur le nombre d'adjoints au Maire

Le Conseil Municipal,

**DECIDE** d'approuver la création de huit (8) postes adjoints au Maire ;

**PRECISE** que l'entrée en fonctions des adjoints au Maire interviendra dès leur élection ;

**CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

**Approuvé à l'unanimité**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20260322-2026-19DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2026

Notification : 23/03/2026

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

POUR EXTRAIT CONFORME

MOULINS-LES-METZ, le 22/03/2026

Le secrétaire de séance,  
Nicolas POIRIER



Le Maire,  
Jean BAUCHEZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.